

Cartographie des postes APST

Le 1er février 2018, le SNAPATSI a été le **SEUL** syndicat reçu par la DCCRS et la DRCPN pour négocier et finaliser la répartition par service et par spécialité des 80 postes d'APST en CRS.

Et pour cause, depuis qu'il a refusé de signer le protocole du 11 avril 2016 et s'est abstenu lors du vote sur le texte portant création des postes APST au CTM du 11 octobre 2017, le SNIPAT est resté derrière la porte des négociations.

Lors de cette réunion de travail, le SNAPATSI a demandé et obtenu que la DCCRS mette en place une formation «gestion et management» pour tous les collègues nommés sur les emplois fonctionnels. Le SNAPATSI a demandé que la DRCPN prenne rapidement les arrêtés individuels de promotion avec effet rétroactif au 1er janvier 2017.



**Le SNAPATSI le SEUL
syndicat à vous défendre**

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

